



COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-huitième session

Procédure de correspondance écrite: 8 avril - 8 mai 2022

Séances plénières en ligne: 7, 8, 9 et 20 juin 2022

RESPONSABILITÉ SOCIALE: DOCUMENT DE CADRAGE ET TRAVAUX À VENIR

Résumé

On trouvera ci-après le document de cadrage demandé par les Membres à la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson (COFI:FT) ainsi qu'une proposition de feuille de route pour la poursuite des travaux de la FAO sur la responsabilité sociale. Le document de cadrage fournit des informations sur la responsabilité sociale dans le contexte de la filière de la pêche et de l'aquaculture. Il rappelle le mandat de la FAO et le contexte général, expose les défis majeurs auxquels le secteur est confronté, recense les principales parties prenantes et les instruments et outils internationaux existants dans ce domaine, et fait le tour des autres travaux et processus en cours.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Fournir des informations sur l'expérience des pays et les projets en cours touchant à la responsabilité sociale dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, notamment sur les principales difficultés rencontrées par les Membres pour mettre en place de meilleures pratiques sociales mais aussi sur les effets positifs constatés.
- Formuler des suggestions et des recommandations sur l'élaboration des directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture.
- Faire part de ses observations sur la feuille de route proposée pour l'élaboration des directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture ou y apporter des corrections, éventuellement en proposant un autre calendrier.
- Réfléchir à un appui financier à apporter à la FAO pour poursuivre l'élaboration des directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, compte tenu de leur importance pour les questions de genre et la pêche artisanale.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

INTRODUCTION

1. En 2017, à la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches qui s'est tenue à Busan (République de Corée), un point de l'ordre du jour spécialement consacré à la viabilité sociale a permis aux Membres de prendre acte de la complexité et de l'importance des questions sociales dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, la nécessité ayant été soulignée en particulier de reconnaître et protéger les droits humains et les droits des travailleurs au niveau tant national qu'international¹.

2. Un an plus tard, à la trente-troisième session du Comité des pêches de la FAO (COFI)², les Membres ont demandé que des directives sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture soient élaborées. Ces directives viseraient à promouvoir des conditions de travail décentes et la reconnaissance des droits humains et des droits des travailleurs dans le secteur, et seraient rédigées en collaboration avec les parties concernées.

3. En 2019, à la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches³ à Vigo (Espagne), la FAO a présenté un premier document de travail sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture⁴, exposant le processus suivi et les progrès accomplis dans l'élaboration de directives de la FAO. Les Membres ont recommandé à la FAO de poursuivre les travaux en concertation étroite avec eux, en fournissant des informations précises sur les principales difficultés rencontrées par le secteur de la pêche et de l'aquaculture et en recensant les instruments et outils internationaux existants, les principales parties prenantes, et les autres travaux en cours et processus associés.

4. En 2021, à sa trente-quatrième session, le Comité des pêches a appelé la FAO à poursuivre les travaux d'élaboration de directives pratiques sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, en collaboration avec les institutions spécialisées et les parties prenantes concernées, ces directives devant être concrètes, volontaires, non contraignantes et fondées sur des directives et des instruments internationaux existants.

5. Au cours de cette session, les Membres ont approuvé la Déclaration du Comité des pêches sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture⁵ (la Déclaration du Comité des pêches), réaffirmant les engagements pris au titre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR). La Déclaration souligne la volonté de mettre en œuvre les outils et instruments internationaux contraignants et non contraignants en rapport avec la pêche et l'aquaculture élaborés depuis l'adoption du CCPR.

6. Les signataires de la Déclaration du Comité des pêches disent en outre œuvrer à la mise en place inclusive et généralisée de conditions de travail sûres, salubres et justes, appuyer les efforts déployés pour prévenir et faire cesser le travail forcé, favoriser les mesures destinées à renforcer la sécurité en mer, faciliter l'accès des pêcheurs, des aquaculteurs et de leurs communautés aux programmes de protection sociale, et agir pour augmenter le niveau de vie de chacun dans le secteur. La Déclaration du Comité des pêches vise également à encourager et renforcer les politiques appuyant et reconnaissant les contributions de la pêche et de l'aquaculture artisanales, et souligne l'importance de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et la nécessité d'assurer l'autonomisation des femmes.

¹ [fao.org/3/a-i8157t.pdf](https://www.fao.org/3/a-i8157t.pdf).

² [fao.org/3/ca5184fr/ca5184fr.pdf](https://www.fao.org/3/ca5184fr/ca5184fr.pdf).

³ [fao.org/3/ca8665t/CA8665T.pdf](https://www.fao.org/3/ca8665t/CA8665T.pdf).

⁴ [fao.org/3/nb389fr/nb389fr.pdf](https://www.fao.org/3/nb389fr/nb389fr.pdf).

⁵ [fao.org/3/ne472fr/ne472fr.pdf](https://www.fao.org/3/ne472fr/ne472fr.pdf).

7. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), les Membres se sont engagés à ne laisser personne de côté lors de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Les ODD particulièrement importants au regard de la responsabilité sociale sont les suivants:

- ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

RESPONSABILITÉ SOCIALE – PRINCIPAUX ENJEUX DANS LE SECTEUR

8. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les métiers du secteur halieutique font partie des trois activités professionnelles les plus dangereuses^{6, 7}. Il est donc essentiel d'assurer des conditions de travail décentes dans toute la filière de la pêche et de l'aquaculture pour atténuer les risques auxquels sont exposés tous les êtres humains – et ils sont nombreux – dont le revenu, les moyens de subsistance ou l'emploi reposent sur ce secteur d'activité.

9. Néanmoins, les droits humains et les droits des travailleurs demeurent un sujet préoccupant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Des atteintes à ces droits ont été constatées tout le long de la filière, principalement dans les activités de pêche, d'aquaculture et de transformation du poisson⁸. Les pratiques non viables peuvent générer différents problèmes sociaux aux diverses étapes de la filière de la pêche et de l'aquaculture, en particulier chez les personnes vulnérables comme les travailleurs migrants, les femmes et les enfants. En outre, dans beaucoup de pays, l'inapplication de la législation sur le travail reste un enjeu majeur dans le secteur.

10. Dans beaucoup de régions, la filière de la pêche et de l'aquaculture souffre de problèmes structurels : systèmes de protection sociale, de sécurité sociale ou de soins de santé déficients ou inexistant, absence de relations de travail officielles (de contrats de travail, par exemple), et mauvaises conditions de travail. Dans le domaine de la pêche INDNR, par exemple, les travailleurs migrants sont plus exposés au risque d'esclavage moderne, de servitude pour cause de dette, de travail forcé et d'autres formes de maltraitance⁹.

⁶ <http://ilo.org/global/industries-and-sectors/shipping-ports-fisheries-inland-waterways/fisheries/lang--fr/index.htm>.

⁷ Les activités professionnelles les plus dangereuses selon l'OIT sont la construction, l'industrie extractive et l'agriculture. La pêche est incluse dans le secteur de l'agriculture. <http://ilo.org/safework/areasofwork/hazardous-work/lang--fr/index.htm>.

⁸ doi.org/10.4060/cb5009en.

⁹ Voir la déclaration conjointe de plusieurs institutions des Nations Unies appelant tous les gouvernements à reconnaître immédiatement les marins comme travailleurs essentiels et à prendre sans délai des mesures permettant de lever les obstacles qui empêchent la relève des équipages, afin de résoudre la crise humanitaire que traverse le commerce maritime, d'assurer la sécurité en mer et de faciliter la reprise économique après la pandémie de covid-19. (2020). [ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/statement/wcms_759938.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/statement/wcms_759938.pdf).

11. En outre, plus récemment, la pandémie de covid-19 a généré de nouveaux risques sanitaires pour les travailleurs¹⁰. La perturbation des échanges commerciaux a diminué les revenus, menaçant les moyens de subsistance de nombreux employés du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en particulier les groupes les plus marginalisés et vulnérables dans les pays en développement, notamment les femmes¹¹.

12. Il est indispensable de promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture si l'on veut remédier à ces problèmes structurels et persistants tout en améliorant les perspectives d'échanges, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

13. Diverses conventions, directives et instruments internationaux couvrent les droits humains et les droits des travailleurs afin de garantir des pratiques sociales équitables. Mais du fait de leur complexité et de leur nombre, le secteur peut avoir du mal à s'y retrouver pour les mettre en œuvre.

RESPONSABILITÉ SOCIALE – PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

14. La responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture couvre toutes les parties prenantes du secteur, depuis les petits pêcheurs et pisciculteurs jusqu'aux entreprises industrielles de pêche et d'aquaculture, et depuis les acteurs individuels organisés en coopératives jusqu'aux grands groupes, aux organisations internationales et aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)¹², entre autres¹³.

15. Le tableau ci-dessous recense quelques-unes des grandes organisations internationales directement ou indirectement concernées par la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture.

ORGANISATION	DESCRIPTION SUCCINCTE
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est la plateforme phare des Nations Unies sur le développement durable, qui joue un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable au niveau mondial.
Organisation internationale du travail (OIT)	L'OIT a pour mission de promouvoir la justice sociale ainsi que les droits humains et les droits des travailleurs internationalement reconnus en établissant des normes en matière de travail, en élaborant des politiques et en concevant des programmes visant à promouvoir un travail décent pour tous. L'OIT est la seule institution tripartite des Nations Unies, qui réunit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 187 États membres depuis sa création en 1919.
Organisation maritime internationale (OMI)	L'OMI est une institution spécialisée des Nations Unies chargée d'assurer la sûreté, la sécurité et la performance environnementale du transport maritime international en créant un cadre réglementaire juste et efficace, universellement adopté et appliqué.

¹⁰ Pour plus d'informations sur les conséquences sociales de la pandémie de covid-19 dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, voir doi.org/10.4060/cb5009en.

¹¹ Ibid.

¹² Les ORGP sont habilitées à adopter des mesures internationales de conservation et de gestion ayant force de loi, applicables aux opérations de pêche et aux activités associées et fondées sur des preuves scientifiques. La dimension régionale est essentielle à une politique internationale de gestion des pêches pour encourager les pratiques durables, et pour améliorer la gestion et la gouvernance.

¹³ Il y a d'autres parties prenantes majeures dans le monde impliquées dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et d'autres qui ne sont pas directement dans le secteur mais sont aussi concernées. Pour plus d'informations, voir le document COFI:FT/XVIII/2022/Inf.6.

ORGANISATION	DESCRIPTION SUCCINCTE
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	L'OIM est la principale organisation intergouvernementale chargée depuis 1951 de promouvoir une migration humaine et ordonnée en fournissant des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants. Elle contribue de façon décisive à la réalisation du Programme 2030 par le biais de différents domaines d'intervention qui font le lien entre aide humanitaire et développement durable.
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	L'OCDE a pour vocation de stimuler le progrès économique et le commerce mondial en promouvant des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. Elle travaille à établir des normes internationales fondées sur des données factuelles et à trouver des solutions aux défis du monde d'aujourd'hui en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques et sociaux ainsi que les représentants de la société civile.
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	La CNUCED aide les pays en développement à accéder plus équitablement aux avantages de la mondialisation de l'économie, et leur donne des outils pour contrer les effets potentiellement négatifs d'une plus grande intégration économique. La Conférence fournit des analyses, facilite l'établissement de consensus et dispense aux pays une assistance technique pour leur permettre de se servir des échanges commerciaux, des investissements, des financements et des technologies comme vecteurs d'un développement inclusif et durable.
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)	L'ONUDC est un acteur mondial de premier plan dans la lutte contre les drogues illégales et la criminalité internationale. Il promeut la paix et le bien-être durable, la santé, la sécurité et la justice pour tous comme moyen de faire reculer ces menaces.
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Le HCDH est la principale instance des Nations Unies chargée des droits humains. Il traduit la volonté de la communauté internationale de promouvoir et protéger tout l'éventail des droits humains et des libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le HCDH a pour mission de promouvoir et protéger tous les droits humains, de favoriser l'autonomisation des individus, d'apporter une assistance aux États et d'intégrer la dimension des droits humains dans tous les programmes des Nations Unies.
Pacte mondial des Nations Unies	Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative des Nations Unies qui vise à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leur mise en œuvre. Pour ce faire, il œuvre à mobiliser un mouvement mondial d'acteurs et d'entreprises engagés dans une démarche durable. Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter un mode de fonctionnement responsable en alignant leurs stratégies et leurs activités sur ses dix principes ¹⁴ et en prenant des mesures décisives pour promouvoir des objectifs sociétaux plus généraux comme les ODD et mettre l'accent sur la collaboration et l'innovation. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies portent sur les droits humains, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
Groupe de la Banque mondiale	Le Groupe de la Banque mondiale est l'une des plus importantes sources mondiales de financements et de connaissances mises au service des pays en développement. Il a pour vocation de réduire la pauvreté, de favoriser une prospérité partagée et de promouvoir un développement durable.

RESPONSABILITÉ SOCIALE – OUTILS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS

16. De nombreux instruments internationaux peuvent être utilisés pour promouvoir des pratiques socialement responsables dans l'ensemble de la filière de la pêche et de l'aquaculture. Ce sont notamment¹⁵:

¹⁴ <https://www.un.org/fr/chronique/le-pacte-mondial-des-nations-unies-proposer-des-solutions-aux-d%C3%A9fis-mondiaux>.

¹⁵ Il existe aussi d'autres outils et instruments internationaux déterminants à cette fin. Pour plus d'informations, consultez le document COFI:FT/XVIII/2022/Inf.6.

ORGANISATION	NOM
ONU	Programme de développement durable à l'horizon 2030 – Objectifs de développement durable
	CNUDM – Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
OIT	C188 – Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007
	Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée ¹⁶
	R199 – Recommandation (n° 199) sur le travail dans la pêche, 2007
	Directives pour l'inspection par l'État du pavillon des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche
	Directives pour les agents chargés du contrôle par l'État du port effectuant des inspections en application de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007
	Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la Convention du travail maritime, 2006
	Directives sur la formation des cuisiniers de navire
	Directives sur la formation dans le secteur portuaire
	Directives pour les inspections des États du pavillon en vertu de la Convention du travail maritime, 2006
	Directives pour les agents chargés du contrôle par l'État du port effectuant des inspections en application de la Convention du travail maritime, 2006
	Les clauses de souplesse de la Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (document de travail)
	Recueil de directives pratiques – La sécurité et la santé dans les ports
OMI	Convention STCW – Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille
	Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche, 1993
	Accord du Cap, 2012
	Convention SOLAS – Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
FAO	CCPR – Code de conduite pour une pêche responsable
	Directives PAD – Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté
	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port
	Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises
	Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
FAO/OIT/OMI	Mesures de sécurité recommandées pour les navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 mètres et les navires de pêche non pontés

¹⁶ Cette Convention s'applique à tous les navires appartenant à des entités publiques ou privées normalement affectés à des activités commerciales, à l'exception des navires affectés à la pêche ou à une activité analogue et des navires de construction traditionnelle tels que les boutres et les jonques. Sont en particulier concernés les navires de transport de poisson, les navires-usines et les navires de ravitaillement.

ORGANISATION	NOM
	Directives facultatives pour la conception, la construction et l'équipement des navires de pêche de faibles dimensions
	Recueil de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche. Partie A, «Directives pratiques de sécurité et d'hygiène à l'usage des patrons et des équipages» et Partie B, «Dispositions à prévoir en matière de sécurité et d'hygiène pour la construction et l'équipement des navires de pêche»
	Directives pour l'application de la partie B du Recueil, des Directives facultatives et des mesures de sécurité recommandées
	Document «Façons ensemble l'avenir de la pêche – Favoriser des emplois sûrs et décents dans la pêche grâce à l'application de normes internationales»
FAO/OIT	<i>Guidance on addressing child labour in fisheries and aquaculture</i> (directives sur le travail des enfants dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture)

RESPONSABILITÉ SOCIALE – TRAVAUX ET PROCESSUS EN COURS

17. De nombreuses initiatives internationales, régionales et nationales déjà engagées encouragent l'amélioration des conditions sociales et de travail dans le secteur. Elles comprennent notamment¹⁷:

Nom	Description succincte
Sustainable Oceans	Sustainable Oceans («Océans durables») est un projet mondial lancé en 2018 et piloté par l'Institut danois des droits humains, qui vise à promouvoir les droits humains et la durabilité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et cible plus particulièrement les petits pêcheurs et les travailleurs de la pêche.
Social Benchmark Tool (outil d'étalonnage des performances sociales)	En 2018, l'initiative Sustainable Supply Chain («Chaîne de valeur durable») du Consumer Goods Forum a annoncé sa collaboration avec l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables en vue de produire un outil de référencement et de reconnaissance en matière de pratiques sociales dans le secteur halieutique. Cet outil tiendra compte des spécificités de ce secteur et du caractère unique du travail de la pêche.
Certification APR (thon de pêche responsable)	La certification APR (<i>Atún de Pesca Responsable</i>) garantit que le processus de traçabilité est conforme à la norme UNE 195006 et que l'entreprise participe à un projet d'amélioration de la pêche jugé complet par l'organisation Fishery Progress.
Seafood Ethics Action Alliance (SEA Alliance)	La Seafood Ethics Action Alliance (alliance pour l'éthique dans la chaîne de valeur des produits de la mer) a été créée par des entreprises de produits de la mer et s'inscrit dans les activités de l'organisation SeaFish. Elle offre aux professionnels un cadre de collaboration pour définir les meilleures pratiques à adopter en réponse aux problèmes éthiques rencontrés dans la filière et pour prendre des mesures préconcurrentielles. SeaFish est aussi associée au Seafood Ethics Common Language Group (groupe de langue commune de SeaFish sur l'éthique des produits de la mer), à la Fishermen's Welfare Alliance (alliance pour le bien-être des pêcheurs) et à la mise au point d'outils tels que le Responsible Fishing Scheme (plan pour une pêche durable), le Responsible Fishing Ports Scheme (plan pour des ports de pêche durables) et les Tools for Ethical Seafood Sourcing (outils pour l'éthique dans l'approvisionnement en produits de la mer).
Pillars of the Sea: une initiative conjointe des partenaires sociaux	Le projet consiste à mettre en œuvre partiellement le programme de travail du Comité de dialogue social sectoriel pour la pêche maritime, qui s'emploie à améliorer la santé, les conditions de travail et la sécurité en mer des pêcheurs.

¹⁷ D'autres initiatives et projets sont menés au niveau régional ou national. Ils n'ont pas été inclus dans le présent document, qui entend proposer un panorama mondial.

Nom	Description succincte
européens du secteur de la pêche	
Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer	Cette alliance rassemble des autorités gouvernementales, des professionnels de l'industrie des produits comestibles de la mer et des organisations non gouvernementales qui travaillent ensemble à échanger des idées et collaborer sur des solutions légales et durables pour la production de produits de la mer, en mettant l'accent sur la traçabilité tout le long des chaîne d'approvisionnement. L'Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer est un partenariat public-privé.
RISE – Un travail décent pour tous les travailleurs des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer	RISE est un portail gratuit créé par FishWise pour aider les entreprises à faire face aux difficultés qu'elles rencontrent et créer les conditions d'un travail décent dans toute l'industrie des produits de la mer. RISE dispense des conseils pratiques spécifiques au secteur, propose des outils et des ressources utiles, et donne accès à une communauté de spécialistes des droits humains et des droits des travailleurs.
Initiative SeaBOS: le dialogue Keystone	SeaBOS est une collaboration entre des scientifiques et de grandes entreprises des secteurs de la pêche de capture, de l'aquaculture et de la production d'aliments pour animaux, qui cherche à amener une transformation mondiale afin de produire des produits de la mer de manière durable et d'avoir des océans en bonne santé.
Initiative de Human Rights at Sea pour un mécanisme d'arbitrage	Cette initiative vise à permettre aux victimes de violations des droits humains en mer de faire valoir leurs droits dans le cadre d'un mécanisme d'arbitrage international afin de donner accès à un recours effectif et de combattre l'impunité.
Norme MarinTrust	Le Programme MarinTrust (ex-IFFO RS ou norme mondiale pour un approvisionnement responsable) est une initiative de la société Marine Ingredients Certifications Ltd qui délivre des certifications aux entreprises respectant les instruments et les réglementations sociales définis par l'OIT, dans lesquels les droits sociaux des employés des usines de production d'ingrédients marins sont protégés.
Sustainability Incubator	Sustainability Incubator (incubateur pour la durabilité) fournit un cadre de diligence nécessaire fondé sur l'analyse des risques et travaille avec les entreprises pour prévenir les pertes et protéger les gains en réduisant les risques et les menaces associés aux opérations. La société analyse les chaînes d'approvisionnement pour vérifier que les produits sont sûrs et conformes à la législation et que les entreprises respectent les droits humains et les droits des femmes et satisfont aux obligations de durabilité dans leurs installations.
Projet Too Big To Ignore	Too Big To Ignore est un réseau de recherche et un partenariat de mobilisation de connaissances d'envergure mondiale qui réfléchit à des moyens de remédier aux problèmes compromettant la viabilité et la durabilité des entreprises de pêche artisanale. Ses objectifs sont de comprendre l'importance de la pêche artisanale pour procurer des moyens de subsistance, atténuer la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire; d'explorer la contribution de la pêche artisanale au développement économique, à la durabilité et à la viabilité des communautés; d'éclairer les débats sur l'action publique dans ce domaine et améliorer les processus de décision associés; de renforcer les connaissances sur la pêche artisanale, développer les capacités en matière de recherche et de gouvernance, et promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.
Seafood Task Force	Le Seafood Task Force (équipe spéciale chargée des produits de la mer), anciennement Shrimp Sustainable Supply Chain Task Force (équipe spéciale chargée de la durabilité de la chaîne de valeur de la crevette) réunit des entreprises de transformation de produits comestibles de la mer, des producteurs d'aliments pour animaux, des acheteurs, des détaillants, des représentants des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales (ONG) afin de travailler sur les problèmes de conditions de travail et de pêche illicite. Les travaux se concentrent actuellement sur les espaces maritimes autour de la

Nom	Description succincte
	Thaïlande. Ce groupe de travail défend les intérêts communs de ses membres par l'application de normes sociales et environnementales à l'intérieur de la filière thaïlandaise des produits comestibles de la mer.
Coalition de l'UE contre la pêche INDNR	La Coalition aide l'Union européenne et ses États membres à améliorer les mesures prises pour empêcher l'entrée sur les marchés de produits de la mer issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Elle œuvre également à renforcer le cadre réglementaire de l'UE applicable aux flottes externes.
Norme FISH	La norme FISH établit un programme de certification volontaire par un organisme tiers indépendant et agréé, relatif aux pratiques de travail sur les navires de pêche de capture sauvage partout dans le monde.
Norme FiTI	La norme FiTI apporte aux pouvoirs publics, aux professionnels de la pêche et à la société civile un instrument complet pour atteindre et maintenir des niveaux élevés de transparence dans la gestion du secteur de la pêche maritime et les activités des pêcheurs et des entreprises de pêche, notamment les conditions de travail.

TRAVAUX DE LA FAO SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LA FILIÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE¹⁸

18. Depuis que ses Membres l'ont mandatée pour travailler sur la responsabilité sociale en 2017, la FAO réfléchit à l'élaboration de directives pratiques sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture. Dans ce cadre, la FAO a mené plusieurs consultations auprès de nombreuses parties prenantes dans le monde entier afin de recenser les problèmes et les besoins du secteur. Y ont participé, entre autres, des représentants de la profession, des pouvoirs publics, d'organisations non gouvernementales (ONG), de syndicats, d'organisations internationales et des milieux universitaires. La FAO s'est appuyée sur ces consultations pour rédiger une proposition en vue d'élaborer les directives¹⁹.

19. En 2021, la FAO a organisé une série de consultations régionales virtuelles informelles avec les Membres afin de présenter les travaux en cours concernant les directives de la FAO sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture et d'en discuter²⁰. Ont participé à ces consultations informelles 148 spécialistes et représentants de 66 Membres, dont l'OIT, l'OMI et la CNUCED.

20. À la fin de la série de consultations informelles, un certain nombre de conclusions communes ont été tirées²¹:

- 1) Les principaux défis auxquels le secteur de la pêche et de l'aquaculture est confronté sont i) les conditions de travail précaires et dangereuses (bas salaires, longues journées de travail, marginalisation, et maltraitance de personnes vulnérables, par exemple); ii) le manque d'application et de respect des politiques et normes existantes; et iii) le degré élevé de compétitivité et de complexité des filières.
- 2) Les directives de la FAO pourront être un outil utile au service à la fois du secteur privé et des pouvoirs publics.

¹⁸ Pour plus d'informations concernant les autres travaux menés par la FAO sur la responsabilité sociale, voir le document COFI:FT/XVIII/2022/Inf.6.

¹⁹ [fao.org/3/ca8665t/CA8665T.pdf](https://www.fao.org/3/ca8665t/CA8665T.pdf).

²⁰ La FAO a organisé 8 consultations régionales informelles entre juin et août 2021 – en Europe, Asie centrale, Afrique, Proche-Orient et Afrique du Nord, Amérique du Sud, Caraïbes/Brésil/États-Unis d'Amérique et Canada, Asie centrale et Asie/Océanie. Les consultations ont été menées en anglais, en français, en espagnol, en arabe, en russe et en chinois, et les documents transmis aux participants ont été traduits dans les six langues officielles des Nations Unies.

²¹ Pour des informations plus détaillées sur les résultats obtenus, voir le document COFI:FT/XVIII/2022/Inf.6.

- 3) Elles devraient traiter tous les aspects, être fondées sur l'analyse des risques, pratiques, à caractère facultatif, faciles d'emploi, rédigées dans un langage simple, et couvrir les droits humains et les droits des travailleurs selon une approche de diligence nécessaire. Les directives de la FAO devraient également considérer toute la filière du poisson, y compris l'aquaculture, et reposer uniquement sur les normes et les instruments internationaux existants. Les directives de la FAO n'introduisent pas de nouvelles obligations; elles ne font que rassembler celles qui existent déjà afin de faciliter leur application pratique dans le secteur.

Journée mondiale de la pêche

21. Chaque mois de novembre depuis 2011, la FAO et le Saint-Siège célèbrent la Journée mondiale de la pêche par un événement spécial pour rappeler l'importance d'améliorer les conditions de travail et d'assurer des emplois décents dans le secteur de la pêche. En 2021, l'accent a été mis sur le travail décent et les autres droits humains dans le contexte des défis sociaux générés par la pandémie de covid-19. L'événement réunit des intervenants de différents pays pour réfléchir à des progrès possibles et trouver des domaines de coopération à cette fin.

Séminaires techniques régionaux sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

22. La FAO et l'Apostolat de la mer/Stella Maris (en collaboration avec les organes régionaux des pêches, l'OIT, l'OMI, la Fédération internationale des ouvriers du transport [ITF], l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation [UITA], le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche [ICSF] et Pew Trusts), en réponse aux recommandations formulées par le Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI sur la pêche INDNR et les questions connexes²² à sa troisième session et à un appel lancé lors de la célébration de la Journée mondiale de la pêche 2016, ont organisé une série de trois séminaires techniques régionaux visant à promouvoir de meilleures conditions de vie et de travail dans le secteur de la pêche par la définition d'approches communes en matière de sécurité, de travail décent et de lutte contre la pêche INDNR.

23. Le premier séminaire technique régional s'est tenu à Manille (Philippines) en mars 2018²³, à Mahé (Seychelles) en mai 2019²⁴ et à Accra (Ghana) en octobre 2019²⁵. Il a réuni des représentants de différentes instances gouvernementales (pêche, travail, affaires maritimes), syndicats, employeurs, institutions nationales chargées des droits humains, organisations professionnelles et organisations de petits pêcheurs. Les travaux ont porté sur les instruments juridiques internationaux touchant à la sécurité, aux conditions de travail et à la pêche responsable, et sur la définition de priorités pour chaque région, notamment l'adoption d'appels à l'action.

24. La FAO a également engagé des travaux sur le rôle des organisations régionales de gestion des pêches et des accords régionaux sur la pêche pour promouvoir et assurer la sécurité et des conditions de travail décentes dans les flottes soumises à leur administration afin de sensibiliser davantage à ces questions et de développer les capacités nécessaires à l'élaboration d'un cadre intégré.

Forum bleu

25. Le Forum bleu est une plateforme destinée à encourager les acteurs publics et privés des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à se saisir de la question de la durabilité, notamment de la protection des travailleurs et des conditions de travail dans toute la filière.

²² [fao.org/iuu-fishing/tools-and-initiatives/joint-working-group-on-iuu-fishing/fr/](https://www.fao.org/iuu-fishing/tools-and-initiatives/joint-working-group-on-iuu-fishing/fr/).

²³ [fao.org/3/ca2511en/CA2511EN.pdf](https://www.fao.org/3/ca2511en/CA2511EN.pdf).

²⁴ [fao.org/3/ca9214en/ca9214en.pdf](https://www.fao.org/3/ca9214en/ca9214en.pdf).

²⁵ [fao.org/3/cb1588fr/CB1588FR.pdf](https://www.fao.org/3/cb1588fr/CB1588FR.pdf).

26. En 2021, le Dialogue de Vigo sur la dimension sociale dans le secteur a fusionné avec le Forum bleu dans le cadre de l'initiative «Ports bleus»²⁶. Depuis 2014, la FAO a organisé chaque année le Dialogue de Vigo, un processus de consultation multipartite visant à recenser les principaux problèmes sociaux du secteur afin de suggérer des actions prioritaires.

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022)

27. La FAO est l'organisme chef de file de l'AIPAA 2022, en collaboration avec les Membres et d'autres organisations et organes compétents du système des Nations Unies. L'objectif de la célébration de l'AIPAA 2022 est d'attirer l'attention du monde entier sur le rôle que jouent les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles – ce qui fera mieux comprendre ce rôle au niveau mondial et encouragera à agir davantage en leur faveur.

TRAVAUX À VENIR PROPOSÉS

28. Conformément au mandat dont le Comité des pêches l'a investie, la FAO propose de poursuivre l'élaboration de ses directives sur la responsabilité sociale dans la filière de la pêche et de l'aquaculture, en collaboration avec les Membres, les autres institutions concernées des Nations Unies, en particulier l'OIT et l'OMI, et d'autres parties prenantes. Tous les témoignages recueillis à diverses occasions depuis 2019 n'ont fait que renforcer l'idée qu'il était important et utile de disposer de ce type de directives.

29. La suite de ce travail d'élaboration de directives couvrira les différents maillons de la filière de la pêche et de l'aquaculture. Les outils et instruments internationaux existants seront rassemblés de manière à aider et informer les professionnels du secteur. Les directives auront un caractère facultatif, elles seront non contraignantes, pratiques, fondées sur l'analyse des risques, ciblées sur le secteur privé, et adopteront une approche de diligence nécessaire sur les droits humains et les droits des travailleurs afin de promouvoir des pratiques sociales équitables. Les directives pourront aussi être utiles à d'autres parties prenantes souhaitant encourager ou contrôler le respect des principes de responsabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement de la pêche et de l'aquaculture.

30. Pour mener à bien ce travail, la FAO propose la feuille de route suivante:

2022	COFI:FT Juin	Présentation d'un document de travail contenant le document de cadrage demandé par les Membres à la dernière session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, ainsi que le programme général de travail sur le sujet à la FAO, y compris les contributions reçues. Examen du document de cadrage au sein du Sous-Comité, notamment des principes généraux et du périmètre des travaux. Éventuelle approbation de la feuille de route.
		Consultation des membres du bureau du Comité des pêches en vue de présenter et examiner les résultats de la session du Sous-Comité.
	COFI 35 Septembre	Présentation d'un document de travail exposant les résultats de la session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, précisant notamment les principes généraux à suivre pour l'élaboration des directives, leur caractère facultatif, leur ciblage sur le secteur privé, et le périmètre à respecter.

²⁶ Voir le document COFI:FT/XVIII/2022/Inf.8.

2022-2024		<p>Organisation de consultations pour l'élaboration des directives de la FAO (la partie centrale des directives, comprenant les principes), et consultation éventuelle de spécialistes.</p> <p>Organisation d'une consultation technique afin de discuter du projet de directives de la FAO avec les Membres (approbation éventuelle).</p> <p>Élaboration par le Secrétariat du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches des six annexes englobant toute la filière de la pêche, en consultation avec les spécialistes.</p>
2023	COFI:FT (date à définir)	Présentation au Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches d'un document de travail indiquant l'état d'avancement actuel, notamment les résultats des consultations.
2024	COFI 36	Présentation au Comité des pêches d'un document de travail exposant tous les processus menés pour élaborer les directives et contenant le projet de directives pour approbation.